

D2023-142

## VILLE DU PECQ

## D E C I S I O N

## 1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Contrat de Maintenance et d'Assistance « AVENIO »

Laurence BERNARD, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération n° 22-2-6 du conseil municipal du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

## DECIDE

De signer avec la société D'I'X tique, sis(e) 10, boulevard Paul CHABAS – 84000 AVIGNON, un contrat pour : la maintenance et l'assistance du logiciel « AVENIO », outil de gestion des Service d'Archives, des Fonds documentaire, des Images de la ville, pour un montant annuel de 1 092 € HT soit 1 310,40 € TTC.

De préciser que le contrat prend effet au 01/01/2024 pour une durée de 1 an.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion.

Le Pecq, le 20/10/2023



Le Maire

  
Laurence BERNARD